

Les visites des proches dans la période d'épidémie

Marc DUPONT - DAJDP

Les visites

Concilier deux impératifs :

- la protection maximale des patients, des personnels et des visiteurs
- la possibilité pour les proches de voir les patients.

De nombreux ajustements successifs au gré de l'évolution de l'épidémie

Cadrage ministériel initial 7 mars 2020

Pour les EHPAD, les visites fortement déconseillées sauf cas exceptionnels.
Les personnes symptomatiques sont interdites de visite.

Dans les autres unités : pas plus d'une personne par visite, interdiction des visites par les mineurs ; Interdiction de visites pour toute personne présentant des symptômes

Une procédure AP-HP générale fin avril 2020 avec maintien d'une marge d'appréciation par l'unité de soins, ajustée à de nombreuses reprises en fonction de l'épidémie et des consignes nationales USLD

Distinguant un régime général des visites et des dispositions propres aux unités de soins de longue durée (USLD)

Prise en compte des clusters et de la présence de patients contaminés

Visites toujours possibles en situation de fin de vie ou de difficultés psychologiques sévères

Recours aux chargés de relations avec les usagers et à la médiation en cas de difficulté

Début juin 2020 :

Reprise des visites des bénévoles et aumôniers

Reprise des activités collectives

Depuis octobre 2020 :

Disposition générale : un visiteur par patient par jour

Possibilité de visite des deux parents en pédiatrie

Dans les USLD : deux visiteurs par résident et par jour, en une seule visite

Mars 2021 :

Allègement des restrictions pour les patients des USLD vaccinés

La crise a permis de tester positivement la « visio-visite » comme mode complémentaire de la visite